Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Berner Schulblatt**

Band (Jahr): **115 (1982)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Berner Schulblatt L'Ecole bernoise 4

Organ des Bernischen Lehrervereins
115. Jahrgang. Bern, 29. Januar 1982

Organe de la Société des enseignants bernois
115e année. Berne, 29 janvier 1982

Arbeitshilfen BLV

Die Herausgabe neuer Arbeitshilfen für die Mittelstufe hat sich verzögert. Eine Überbrückungsauflage der bisherigen Sammlung steht zum alten Preis zur Verfügung. Die unter Band gesammelten Blätter enthalten:

- 16 Seiten zur Geographie des Kantons Bern und der Schweiz (Stoff- und Arbeitspläne, methodische Hinweise, Verzeichnisse zu Dia und Film)
- 17 Seiten zur Naturkunde mit den Themen Wildtiere, Wiesen, Bienen
- 6 Seiten zur Geschichte 6. Klasse (Arbeitspläne, Literaturangaben)

Wie können die Arbeitshilfen bezogen werden?

1. durch Abholen auf dem Sekretariat BLV, Brunngasse 16, Bern, 2. Stock;
2. durch Voreinzahlung des entsprechenden Betrages unter Angabe der gewünschten Blätter auf der Rückseite des kleinen PC-Abschnittes.

   Bernischer Lehrerverein, Sekretariat, Bern, PC 30-107, Bern

Noch erhältlich sind:	Fr.
Sammlung Unterstufe	7.50
Sammlung Mittelstufe	7.50
Sammlung Oberstufe	7.50
Fächerübergreifender Unterricht, Oberstufe	4.—
Wasser, Stoffplan 3./4. Schuljahr	3.—
Zum Lesen mit Schulklassen, Oberstufe	4.50
6 Arbeitspläne zu SJW-Heften, Unterstufe	8.—
Studienwoche in Augusta Raurica, 4. Schuljahr	2.50

Bitte beachten: Es werden nur ganze Sammlungen (zum Beispiel 6 Arbeitspläne zu SJW-Heften) abgegeben. Einzelblätter können nicht bezogen werden, dagegen ein Informationsblatt mit Kurzbeschreibungen bisher erschienener Arbeitshilfen.

Kurse für junge Lehrerinnen und Lehrer und Kindergärtnerinnen

Leitung

Leiterteam (Leiter von Stufengruppen) und beigezogene Referenten

Zeit und Ort

Beide Kurse jeweils Montag, 9.30 Uhr, bis Donnerstag, 16 Uhr (4 Tage)

Kurs 17.1.5: 22. bis 25. März 1982
Kurs 17.1.6: 29. März bis 1. April 1982
Heimstätte Gwatt bei Thun

Kursarbeit

s. Ausschreibung im Programmheft Lehrerfortbildung. Bei der Anmeldestelle kann eine etwas ausführlichere Beschreibung verlangt werden.

Wichtige Anmerkung

Der Kurs richtet sich an die jungen Kolleginnen und Kollegen der Patentierungsjahrgänge 1981, 1980 und 1979. Da nicht alle diese Ausschreibung und diejenige im Programmheft sehen, bitten wir alle, die angesprochenen Lehrkräfte auf die Kurse hinzuweisen, insbesondere auch Stellenlose und Teilpensenlehrer.

Anmeldungen

bis 20. Februar 1982 an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7 (angeben ob Kurs 17.1.5 oder 6!)

Denkerziehung im Unterricht der Primar- und Sekundarschule

Bitte insbesondere eine Datenverschiebung gegenüber der Ausschreibung im Programmheft Lehrerfortbildung beachten!

Teamleitung und Referent

Theo Iten, Seminarlehrer, Cham, und Fritz Schoch, Assistent Abteilung Pädagogische Psychologie Universität Bern

Prof. Dr. Hans Aebli, Bern (Referent 2. und 5. Kurstag)

Inhalt – Sommaire

Arbeitshilfen BLV 21
Kurse für junge Lehrerinnen und Lehrer und Kindergärtnerinnen 21
Denkerziehung im Unterricht der Primar- und Sekundarschule 21
Englischkurs und Englischsprachaufenthalte 22
Kursausschreibung 22
Bernische Vereinigung für Handarbeit und Schulreform 22
7. Schweizerisches Forum für den Mathematikunterricht 25
Ausstellung «Rudolf Minger und Robert Grimm» im Historischen Museum Bern verlängert bis 28. März! 25
L'initiation aux médias dans le canton de Berne 25
ASEP. Plans des cours 1982 27
Mitteilungen des Sekretariates 29
Communications du Secrétariat 29

Zeit und Ort

Montage, 17., 24. Mai, 7., 14. und 21. Juni 1982, je 17 bis 19.30 Uhr

Bern (das Kurslokal wird Angemeldeten noch mitgeteilt)

Kursarbeit

Ausgangspunkt: «Denken und Lernen ist wertvoller als blosse Stoffvermittlung und mechanisches Auswendiglernen».

Fragen: Wie können wir die Schüler besser zu selbständigem, fruchtbarem Lernen anleiten? Was für Aufgaben und was für ein Lehrerverhalten stimulieren den Schüler zum Nachdenken? «Denkfaule» Schüler (und Lehrer) – gibt es das? Wieweit ist kreatives Denken lehrbar und lernbar? Was für Auswirkungen hat die Art von Prüfungen auf das vorausgehende Lehren und Lernen? Wodurch werden produktive Denkprozesse blockiert oder angeregt?

Ziele: Einsichten der Psychologie des Denkens und Problemlösens mit unserer Erfahrung konfrontieren und für den Schulunterricht fruchtbar machen. Unsern eigenen Denkstil überprüfen und weiterentwickeln. Fächerübergreifende Leitgedanken zur Denkerziehung und ihre Anwendung in verschiedenen Fächern diskutieren.

Arbeitsweise: Kurzreferate im Wechsel mit Partnerarbeiten, Gruppenarbeiten und Diskussionen im Plenum. Wir fragen uns immer wieder, auf welche Weise die erarbeiteten Einsichten unsere Unterrichtspraxis verändern könnten.

Angesprochene Lehrer

Lehrerinnen und Lehrer der Primarschule (1. bis 9. Schuljahr) und der Sekundarschule; stufen- und fächerübergreifende Arbeitsweise.

Anmeldungen

bis 10. April 1982 an das Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7.

(Dem Redaktor zugetragen: Die 6jährige Arlette sagt zu ihrer Mutter: «I fröie-mi uf d'Schuel, aber i ha e chly Angscht.» – Warum hesch du de Angscht? – «Weisch, dört säge si eim alls, u de cha me nümme sälber öppis dänke!»)

Englischkurse und Englischsprachaufenthalte

Im Jahresprogrammheft Lehrerfortbildung 1982/83 sind ausgeschrieben:

die schon fast traditionellen

Englischkurse Burgdorf

3 Kurse mit unterschiedlicher Anforderung
29. März bis 2. April 1982
(Kurse 17.8.18/19/20)

und

Englischsprachaufenthalte in Edinburgh und Folkestone

4 Auswahlmöglichkeiten unterschiedlichen Inhalts während der Sommer- und Herbstferien 1982
(Kurse 17.8.21/22/23/24)

Bei der Anmeldestelle (Kurssekretariat BLV, Postfach 3029, 3000 Bern 7) kann für all diese Kurse eine ausführlichere Beschreibung verlangt werden (Gesamtdokumentation Englisch).

Kursausschreibung

Gesprächsführung mit Seminaristen / 17.4.21

Dieser Kurs richtet sich an Übungslehrer, die diese Funktion neu seit Herbst 1981 übernommen haben oder ab Frühjahr 1982 übernehmen werden. Sie sollen Hilfen erhalten, ein Gespräch mit Seminaristen partnerschaftlich führen zu können und in der Auswertung von Lektionen Anerkennung und Kritik richtig einzusetzen.

Leitung: Dr. Marcel Sonderegger
Ort: Langnau, Kurszentrum Dorfberg
Daten: Montag bis Mittwoch, 5. bis 7. April 1982, 3 Tage
Beitrag an Vollpension etwa Fr. 50.–

Anmeldungen bis 15. Februar 1982 an *Urs Rüfenacht, Wydmatt, 3136 Seftigen.*

Bernische Vereinigung für Handarbeit und Schulreform

Kursprogramm 1982

A. Technische Grundkurse

Der Besuch eines technischen Grundkurses ist Bedingung, um den betreffenden Fachunterricht erteilen zu dürfen. Absolventen des zweijährigen Ausbildungskurses für Maturanden, welche das Wahlpflichtfach Handfertigkeit belegt hatten, besuchen mindestens die erste Hälfte eines Grundkurses.

Grundkurse Holzarbeiten

Anmeldungen bis 30. April, Materialkosten etwa Fr. 60.–

17.15.10
Biel, 4 Wochen, 5. bis 30. Juli – Peter Schwander, Lehrer, Biel

17.15.11
Krauchthal, 2 mal 2 Wochen, 5. bis 16. Juli und 27. September bis 8. Oktober – Andreas Anliker, Lehrer, Krauchthal

17.15.12
Koppigen, 2 mal 2 Wochen, 5. bis 16. Juli und 27. September bis 8. Oktober – Rudolf Bächtold, Lehrer, Koppigen

17.15.13
Steffisburg, 2 mal 2 Wochen, 12. bis 23. Juli und 4. bis 15. Oktober – Paul Schädeli, Lehrer, Sigriswil

Grundkurse Kartonagearbeiten

Anmeldungen bis 30. April, Materialkosten etwa Fr. 30.–

7.15.14

Bern, 2 + 1 = 3 Wochen, 5. bis 16. Juli und 27. September bis 1. Oktober – Ruth Kunz, Werklehrerin, Bern

17.15.15

Walkringen, 3 Wochen, 12. bis 30. Juli – Peter Dummel, Lehrer, Walkringen

Grundkurs Metallarbeiten

Anmeldungen bis 10. Februar, Materialkosten etwa Fr. 60.–

17.15.16

Spiez, eventuell Raum Thun, 2 mal 2 Wochen, 29. März bis 8. April und 12. bis 23. Juli – Bernhard Abbühl, Lehrer, Gwatt, und Ernst Ramseyer, Werklehrer, Steffisburg

B. Übrige Kurse

17.15.21

Werken mit Holz

Anmeldungen bis 10. Februar, Materialkosten etwa Fr. 100.–

Raum Bern, 29. März bis 8. April (1. Woche 6 Tage, 2. Woche 4 Tage) – Alois Lichtsteiner, Werklehrer, Praz

17.15.23

Schnitzen, Block- und Kerbschnitzen

Anmeldungen bis 10. Februar, Materialkosten etwa Fr. 10.–

Bern, 1 Woche, 29. März bis 2. April – Fritz Friedli, Lehrer, Bern

17.15.20

Buchbinden, Freude am selbergebundenen Buch

Anmeldungen bis 30. April, Materialkosten etwa Fr. 15.–

Uettligen bei Bern, 8 Tage, 5. bis 14. Juli – Christian Jaberg, Sekundarlehrer, Hinterkappelen

17.15.18

Umgang mit Holzbearbeitungsmaschinen und Unfallverhütung

Anmeldungen bis 10. März

Bern, 3 Mittwochnachmittage, ab 28. April – Alfred Keller, Lehrer, Bern

17.15.17

Werkzeugbehandlung

Anmeldungen bis 10. Februar

Bern, 29. März mittags bis 31. März abends, 2½ Tage – Albert Schläppi, Lehrer, Diemtigen

17.15.33

Werken mit Ton

Anmeldungen bis 10. Februar, Materialkosten etwa Fr. 50.–

Bern, 1 Woche, 29. März bis 2. April – Catherine Radelfinger, Lehrerin, Bern

17.15.34

Werken mit Ton

Anmeldungen bis 10. Juni, Materialkosten etwa Fr. 50.–

Bern, 1 Woche, 11. bis 15. Oktober – Katharina Berger, Werklehrerin, Thörishaus

17.15.47

Peddigrohrflechten

Anmeldungen bis 30. April, Materialkosten etwa Fr. 50.–

Köniz, 1 Woche, 5. bis 9. Juli – Heinz Federer, Lehrer, Köniz

17.15.45

Flechten mit Weidenruten

Anmeldungen bis 10. Februar beziehungsweise 10. Juni, Materialkosten etwa Fr. 60.–

Muri bei Bern, 1 Woche, 29. März bis 2. April – Paul Wälti, Lehrer, Matten-Interlaken

17.15.46

Muri bei Bern, 1 Woche, 11. bis 15. Oktober – Paul Wälti, Lehrer, Matten-Interlaken

17.15.48

Flechten – Spinnen – Weben, urzeitliches Handwerk

Anmeldungen bis 10. März, Materialkosten etwa Fr. 30.–

Nidau, 7 Mittwochnachmittage, ab 28. April – Elisabeth Eichenberger, Lehrerin, Nidau

17.15.44

Mosaik aus Natursteinen

Anmeldungen bis 30. April, Materialkosten etwa Fr. 25.–

Biel, 1 Woche, 5. bis 9. Juli – Matthias Eichenberger, Lehrer, Biel

17.15.31

Dekoratives Brennen mit Brennstempeln

Anmeldungen bis 10. März, Materialkosten etwa Fr. 50.–

Bern, 6 Mittwochnachmittage, ab 28. April – Hannes Grauwiller, Lehrer, Niederbach

17.15.32

Glasritzen

Anmeldungen bis 10. Juni, Materialkosten etwa Fr. 25.–

Bern, 2 Mittwochnachmittage, 27. Oktober und 3. November – Heidi Rheiner, Sekundarlehrerin, Belp

17.15.30

Sonnenuhren

Anmeldungen bis 10. Februar, Materialkosten etwa Fr. 25.–

Biel, 4 Tage, 29. März bis 1. April – Paul Stuber, Oberlehrer, Biel

17.15.27

Einfache Streich- und Zupfinstrumente, Selbstbau und Anleitung zum Spielen

Anmeldungen bis 10. März, Materialkosten etwa Fr. 20.– bis Fr. 60.–, je nach Instrument

Bern, 4 Mittwochnachmittage: 28. April, 5., 12. und 26. Mai – Peter Schiess, Geigenbauer, Gasel, und Mitarbeiter

17.15.42
Herstellen von Handpuppen und Anleitung zum Spiel
Anmeldungen bis 10. Februar, Materialkosten etwa Fr. 25.–
Bern, 1 Woche, 29. März bis 2. April – Vreni Saurer, Bern

17.15.61
Werken und Gestalten auf der Unterstufe
Anmeldungen bis 30. April beziehungsweise 10. Juni, Materialkosten etwa Fr. 25.–
Laupen, 1 Woche, 5. bis 9. Juli – Regina Schär und Rosmarie Meli, Lehrerinnen, Laupen

17.15.62
Raum Bern, 1 Woche, 27. September bis 1. Oktober – Paula Richner, Lehrerin, Bern

17.15.55
Erleben – Spielen – Werken
Anmeldungen bis 10. März, Materialkosten etwa Fr. 25.–
Bern, 8 Mittwochnachmittage, ab 28. April – Trudi Anderegg, Werklehrerin, Bern

17.10.11
Werken zur Urgeschichte
Anmeldungen bis 10. Februar beziehungsweise 30. April, Materialkosten etwa Fr. 40.–
Biel, 1 Woche, 29. März bis 2. April – Max Zurbuchen

17.10.12
Burgdorf, 1 Woche, 2. bis 6. August – Max Zurbuchen, Konservator der Steinzeitwerkstätte Schloss Hallwil

17.11.17
Physik: Elektronik, zusammenstellen eines Experimentierkastens
Anmeldungen bis 10. Juni, Materialkosten etwa Fr. 270.–
Wabern bei Bern, 1 Woche, 27. September bis 1. Oktober – Gerhard Gmünder, Lehrer, Steffisburg

17.10.21
Lesen alter Schriften (Urkunden)
Anmeldungen bis 10. März, Materialkosten etwa Fr. 10.–
Bern, 4 Mittwochnachmittage, ab 5. Mai – Hans Schmocker, Staatsarchiv, Bern

17.10.22
Einführung in ortsgeschichtliche Forschung (Verwendung von Dokumenten im Geschichtsunterricht)
Anmeldungen bis 10. Juni, Materialkosten etwa Fr. 25.–
Bern, 1 Woche, 11. bis 15. Oktober – Dr. Karl Wälchli, Staatsarchiv, Bern

***
Rapport für Kursleiter BVHS (Einladung erfolgt persönlich!)
Bern, Mittwoch, 3. März ab 14.30 Uhr

*

Die ausführlichen Informationen über unsere Kurse finden Sie im Jahresprogramm 1982/83 für Lehrerfortbildung Bern.
Unsere Kurse stehen sämtlichen Lehrkräften aller Stufen und Fachrichtungen offen. Die Kurse werden durchgeführt, wenn die dazu notwendigen Kredite bewilligt werden und genügend Anmeldungen vorliegen.
Bei Kursen mit hohen Materialkosten sind eventuell die zuständigen Gemeindebehörden bereit, einen Kostenbeitrag zu leisten.
Angemeldete, welche den Kursen fernbleiben, haften für die entstandenen Organisations- und Materialkosten.
Bitte beachten Sie die Anmeldetermine. Für die Anmeldung verwenden Sie am besten die vorgedruckten Anmeldekarten oder Postkarten.
Bitte für jeden Kurs und Teilnehmer eine besondere Karte ausfüllen.
Senden Sie bitte alle Anmeldungen an unsern Kurssekretär, *Herrn Jörg Klopfstein, Kranichweg 9, 3074 Muri.*
Anmeldeschema: Kurs-Nr., -titel, -ort, Name, Vorname, genaue Adresse mit Postleitzahl, Telefon-Nr., Schulstufe, Fachrichtung, Schulort, Bemerkungen (zum Beispiel bereits besuchte Grundkurse oder berufliche Vorbildung), Datum und Unterschrift.

Vorstand BVHS 1982
Arbeitsausschuss
Präsident: Keller Alfred, Lehrer, Brunnmattstrasse 73a, 3007 Bern
Vizepräsidentin: Rheiner Heidi, Sekundarlehrerin, Alpenweg 4, 3123 Belp
Sekretär: Hofmann Albin, Lehrer, Kirchbühlweg 32, 3007 Bern
Kassier: Friedli Fritz, Lehrer, Kirchbergerstrasse 51, 3008 Bern
Kurssekretär: Klopfstein Jörg, Lehrer, Kranichweg 9, 3074 Muri
Übriger Vorstand
Aegerter Ernst, Lehrer, 3766 Boltigen
Glatz David, Schulinspektor, Nelkenweg 6, 4900 Langenthal
Gmünder Gerhard, Lehrer, Bucheggweg 18, 3612 Steffisburg
Huber Willi, Lehrer, Zionsweg 41, 2503 Biel
Jaberg Christian, Sekundarlehrer, Dorfstrasse 18, 3032 Hinterkappelen
Jenzer Andreas, Schulinspektor, Gerbelacker 53, 3063 Ittigen
Jungen Fritz, Lehrer, Schulhaus Boden, 3715 Adelboden
Leuenberger Dora, Arbeitslehrerin, Hübeliweg 3, 3052 Zollikofen
Liechti Wilhelm, Seminarlehrer, Blumenstrasse 17, 4900 Langenthal
Schütz Peter, Lehrer, Bleichestrasse 25, 4900 Langenthal
Schwander Peter, Lehrer, Zollhausstrasse 66e, 2504 Biel (neu)
Spring Markus, Lehrer, Rüegsaustrasse 38, 3415 Rüegsauschachen
Streit-Dubach Rösli, Lehrerin, Drosselweg 6, 3110 Münsingen
Villars-Kobi Margrit, Lehrerin, Hauptstrasse 32, 2562 Port
Rechnungspassatoren
Hofer Kurt, Lehrer, Büschiackerstrasse 7, 3098 Schliern-Köniz (bis 1983)
Anliker Andreas, Lehrer, Bannholzrain, 3326 Krauchthal (bis 1985)

7. schweizerisches Forum für den Mathematikunterricht

30. November bis 2. Dezember 1981 in Les Diablerets

Statistik und Wahrscheinlichkeit im Mathematikunterricht der obligatorischen Schulzeit?

Rund hundert Lehrkräfte aller Stufen gaben sich Rechenschaft über die Bedeutung von Statistik und Wahrscheinlichkeit im Unterricht der obligatorischen Schulzeit. Im folgenden sind einige Ergebnisse zusammengefasst.

– Erfahrungen in Statistik und Wahrscheinlichkeitsrechnung ermöglichen ein besseres Verständnis der Umweltsituation, zum Beispiel

Meinungsbildung durch statistische Erhebungen und ihre Auswertung

Meinungsbildung durch grafische Darstellungen in Medien

Meinungsumfragen

Spiele (zum Beispiel Glücksspiele)

– Das Arbeiten mit Aufgaben zur Statistik und Wahrscheinlichkeit steht im Einklang mit wesentlichen Zielen des Mathematikunterrichts.

Der Schüler soll verschiedenartigen Problemstellungen und Lösungsmöglichkeiten begegnen.

Er soll Lösungswege planen und Ergebnisse interpretieren können.

Er soll darstellen, folgern und verallgemeinern können und sich ein bewegliches Denken aneignen.

Er soll in Sachverhalten mathematische Aspekte erkennen

Der Schüler soll lernen, Probleme in Gruppen zu lösen.

– Erfahrungen und Fertigkeiten in Statistik und Wahrscheinlichkeitsrechnung sollen auf der Volksschulstufe durch handelndes Lernen gesammelt und erworben werden. Vermutungen (Theorie) sollen zum Beispiel mit Hilfe von Zufallsexperimenten (Praxis) überprüft und allenfalls revidiert werden.

– Der Lernbereich Wahrscheinlichkeit soll in der Volksschule kein eigenständiges Stoffgebiet darstellen, sondern als Aspekt den ganzen Mathematikunterricht durchziehen.

– Der beschreibenden Statistik kommt auf der Oberstufe eine Sonderstellung zu. Die im Mathematikunterricht erarbeiteten Hilfsmittel werden auch in andern Fächern, zum Beispiel Geografie, Biologie, Physik eingesetzt.

– Im jetzigen Zeitpunkt kann über die Verbindlichkeit solcher Themen nicht entschieden werden. Erfahrungen im Unterricht sind Voraussetzungen für Lehrplananpassungen.

– Die Lernbereiche Statistik und Wahrscheinlichkeit sind in den neuen bernischen Lehrmitteln enthalten. Kommentare in den Lehrerausgaben und Kurse, organisiert durch die Zentralstelle für Lehrerfortbildung, bieten dem Lehrer Hilfen und Informationen an, diese Themen im Unterricht einzubeziehen.

Die Ergebnisse der Forums-Veranstaltung werden wie jedes Jahr in einem Heft zusammengefasst, das im Verlaufe des nächsten Jahres gratis zu beziehen ist bei: *Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren, Sekretariat Palais Wilson, 1211 Genève 14.*

F. Eggenberg, U. Furer, E. Imer, F. Marti, A. Rychen

Ausstellung «Rudolf Minger und Robert Grimm» im Historischen Museum Bern verlängert bis 28. März!

Das Historische Museum Bern und das Schweizerische Bundesarchiv hatten durchaus damit gerechnet, dass die Ausstellung «Rudolf Minger und Robert Grimm – der schweizerische Weg zum Sozialstaat» auf allgemeines Interesse stossen würde. Der Publikumserfolg übertraf jedoch alle Erwartungen. Bemerkenswert ist vor allem das grosse Interesse, das die Schulen für diese Ausstellung zeigen. Rund 90 Schulklassen besuchten im Dezember 1981 das Museum – dreimal mehr als im Dezember 1980. Damit wird deutlich, welche Bedeutung einem Museum im Unterricht zukommen kann.

Angesichts des grossen Publikumserfolges haben die Veranstalter sich entschlossen, die Ausstellung zu *verlängern*. Statt am 31. Januar wird sie erst am *28. März* ihre Tore schliessen. Ein reiches Programm von öffentlichen Führungen begleitet die Ausstellung und erleichtert das Verständnis einer bewegten Zeitepoche unserer Geschichte. Die Führungen sind jeweils im «Anzeiger für die Stadt Bern» angekündigt.

L'Ecole bernoise

L'initiation aux médias dans le canton de Berne

(partie de langue française)

1. Principes; formation des enseignants

a) *Les plans d'études bernois actuels*, autant primaires que secondaires, n'ont pas inscrit comme branche spécifique, ou comme besoin dans le cadre d'une branche existante, l'éducation aux médias. Pourtant, ils présupposent l'utilisation judicieuse des moyens audiovisuels dans les branches scolaires, comme le seraient d'autres moyens d'enseignement, et laissent suffisamment d'ouvertures pour permettre à l'enseignant primaire comme secondaire d'introduire, de manière ponctuelle, une initiation aux médias dans les branches existantes.

– Premier exemple: en français, pour favoriser l'expression verbale et l'étude critique des textes, l'enseignant peut très bien utiliser un film ou une émission

TV pour un débat thématique; il peut travailler le langage visuel de la photo ou de la bande dessinée, le caractère elliptique ou suggestif des bulles dans une BD, les rapports entre les slogans écrits et l'image suggérée dans les affiches publicitaires; il peut faire rédiger un scénario et en proposer la réalisation (super 8 pour vidéo), etc.

– Deuxième exemple: en dessin, l'enseignant peut faire faire des BD, des affiches publicitaires, des travaux photographiques, etc.

– Troisième exemple: en histoire ou en géographie, le document audio-visuel peut amener les jeunes à une saine appréciation des dimensions objectives ou subjectives de celui-ci, de ses limites quant à l'ensemble des problèmes appréhendés; les élèves peuvent être amenés à exploiter des dossiers faits de coupures de presse; etc.

Donc, même si les plans d'études existants sont peu explicites, l'enseignant peut amorcer un travail dans ce sens et les autorités scolaires, dans les limites d'un respect des autres tâches à accomplir, ne s'opposent pas à une telle activité.

b) *La formation des enseignants*

– *Pour les maîtres primaires*, un curriculum «Communication» est expérimenté à l'Ecole normale de Bienne (président de la Commission «Communication»: L. Worpe; expérimentateur à l'ENB: Claude Merazzi, directeur). Ce plan d'étude-curriculum est actuellement proposé à l'ensemble des écoles normales du canton.

– *Pour les maîtres secondaires*, les moyens audio-visuels sont présentés dans la perspective des branches à enseigner (principalement laboratoire de langues et enseignement des sciences biologiques).

Une sensibilisation aux phénomènes des médias et de la TV a pu être réalisée par L. Worpe auprès des futurs maîtres secondaires dans le cadre de leurs études.

– *Pour les enseignants en place*, les cours du Centre de perfectionnement de Moutier leur offrent de multiples occasions d'aborder ces problèmes (cf. son programme annuel des cours). De plus, une vingtaine de collègues primaires et secondaires sont actuellement en train d'expérimenter certaines émissions de TVE – avec ses objectifs spécifiques (cf. catalogue des émissions) – et se retrouvent pour des évaluations et des réflexions avec L. Worpe, commissaire cantonal de RTVE.

2. Les institutions existantes

a) *Le Centre RTVE* du canton de Berne: un enseignant, commissaire cantonal auprès de la RTVE, L. Worpe, le dirige (avec une décharge d'un demi-poste). Le Centre RTVE n'a pas encore de locaux spécifiques.

– Le commissaire cantonal met à disposition, en prêt de longue durée, des magnétoscopes aux écoles qui sont d'accord de s'équiper de moniteurs couleurs et de travailler dans l'esprit de la TVE. (Une vingtaine d'écoles primaires et secondaires ont accepté cet effort.)

– Il enregistre les émissions de TVE, rédige des fiches et met à disposition cassettes et fiches aux enseignants qui lui en font la demande.

– Il rassemble une documentation sur l'ensemble des médias (cinéma, TV, publicité, BD, etc.).

– Il anime le groupe des expérimentateurs et offre des cours aux autres enseignants dans le cadre du Centre de perfectionnement.

– Il participe à la réalisation des émissions de Radio et TV éducatives et, donc, peut transmettre les desiderata des collègues du canton.

– Il est membre de la COSMA (Commission suisse pour les moyens audio-visuels d'enseignement et l'éducation aux mass-médias), groupe de production, et, en cette qualité, prend connaissance des projets suisses de films et de «paquets» multimédias utiles à l'école, et suit leur production. Différents projets bernois ont été présentés et soutenus par ses soins.

– Il représente le canton de Berne dans la Commission GRAVE (Groupe de travail romand et tessinois de l'audio-visuel à l'école) et est à même d'offrir des informations sur le matériel AV, sur les efforts romands dans le cadre des MAV, etc.

– Il siège dans la Commission culturelle du canton de Berne pour la promotion de la photo et du cinéma et peut favoriser, ainsi, l'effort scolaire dans une perspective plus globale de politique des médias dans le canton.

– Enfin, il est délégué de la DIP auprès du GRETI (Groupe de réflexion et d'étude sur l'éducation et les techniques d'instruction) qui se veut un point de confluence entre le monde de l'industrie et les chargés de tâches éducatives, qu'elles soient dans le cadre de l'éducation permanente ou le cadre scolaire.

Le travail du commissaire cantonal, de par ses dimensions, doit s'étendre à tous ces niveaux: connaissance exacte du milieu scolaire et des enfants, appréciation des besoins des enseignants, connaissance des exigences de l'éducation des adultes, maîtrise des conditions techniques d'une production télévisée et radiodiffusée.

b) *Le Centre MAV* de la ville de Bienne: ses services, uniquement un appui technique (prêt d'appareils, assistance technique, prêt de matériel didactique), jouent le rôle d'un centre de documentation scolaire réservé à la ville de Bienne (responsable: P. Sidler).

c) *L'Ecole normale de Bienne:* par son matériel audio et vidéo, ses studios d'enregistrement, ses bibliothèques et médiathèques spécialisées, elle rend service aux futurs enseignants primaires en formation (responsable: Cl. Merazzi, directeur).

3. Perspectives

La reconnaissance par la DIP de l'urgence d'une étude du problème «Education aux médias» dans le cadre des écoles normales montre bien que l'effort entrepris doit s'intensifier.

Les commissions d'école, les milieux politiques et les parents d'élèves, les inspecteurs et de nombreuses autorités scolaires sont sensibilisés et prêts à envisager une étude plus circonstanciée. Les travaux du CIRCE III devraient amplifier ce mouvement d'intérêt. Sur le plan cantonal, la création du Centre interrégional de perfectionnement et de documentation à Tramelan pourra offrir, entre autres, des moyens techniques pour une assistance efficace des écoles du canton.

Laurent Worpe, Bienne

ASEP
Association suisse d'éducation physique à l'école

Plan des cours 1982

Nº	Thème	Date	Lieu	Moniteur
	Manifestations			
	Journée du sport scolaire suisse	15. 9.	Glaris/Näfels	Etter
	Tournoi de volleyball écoles moyennes	19. 6.	Aarau	Märki
	Journées des enseignants suisses	5/6. 6.	Lucerne	Steger
	Séminaire pédagogique sur le sport	Septembre	Zurich	CT
	Cours centraux *pour cadres de l'ASEP*			
1	Préparation au cours de pédagogie sportive	21–23. 5.	Wäldi	Illi
2	Cours de pédagogie sportive pour cadres	5–10. 7.	Steckborn	Illi
3	Séminaire pour maîtres généralistes	Septembre	Lucerne	Donzé
	Cours centraux *pour cadres cantonaux*			
4	Formes de jeux pour enseignement et camp / New Games	9–11. 5.	Hitzkirch	Fluri
5	Le tennis à l'école et aux écoles supérieures	20–23. 1.	Macolin	Bucher
6	Manuel théorie Nº 1, suite introduction	Mai	Suisse romande	Mérinat
7	Manuel Nº 5, Introduction EMT	selon parution	Suisse romande	Mérinat
8	Manuel Nº 9, Introduction, Plein air	selon parution	Suisse romande	Mérinat
9	Natation / Plongeon	17–19. 5.	Macolin	Bucher
10	La correction des fautes dans l'enseignement du sport	5/6. 6.	Gwatt	Marti
11	L'éducation au travers du sport	9–11. 9.	Zurich	Keller
12	Ski alpin à l'école/CR IS/CP J+S	2–5. 12.	Verbier	Cuche
13	Ski alpin à l'école/CR IS/CP J+S	2–5. 12.	Davos	Huwyler
14	Ski alpin à l'école/CR IS/CP J+S	9–12. 12.	Lenk	Steudler
15	Ski alpin pour MEP dipl./CR IS/CP J+S	8–11. 12.	Davos	Freudiger
16	Jeux sur neige et glace / camp de ski – une chance pédagogique	9–12. 12.	St-Moritz	Blattmann
A	**Cours normaux *pour perfectionnement dans les domaines méthodologique et didactique***			
21	préscolaire EMT/introduction matériel enseignement	13–16. 10.	Meggen	Bissig
22	préscolaire EMT/introduction matériel enseignement	Automne	Suisse romande	
23	1re–6e Enseignement du sport au degré primaire	4–9. 10.	Kreuzlingen	Spinnler
24	1re–6e Enseignement du sport au degré primaire	23–27. 8.	Locarno	Juri
25	7e–9e Enseignement du sport au degré secondaire	10–17. 10.	Willisau	Wigger
26	10e–13e Création, acquisition de mouvements, expression	24/25. 10.	Sissach	Forster
27	tous degrés Camp de ski / Jeux de neige	12–17. 4.	Engstligen	Illi
28	tous degrés Rythme et EMT / Aspect psychomotricité	5–9. 7.	Locarno	Prati
29	tous degrés Diverses formes EMT / diverses formes accompagnement EMT	2–7. 8.	Steckborn	Illi
30	tous degrés Les élèves faibles dans l'enseignement du sport	2–7. 8.	Bâle	Haussener
B	**Cours normaux *pour perfectionnement dans des branches spécifiques***			
31	Formes de jeux dans l'athlétisme / New Games	29–31. 3.	Winterthur	Murer/Hasler
32	L'athlétisme à l'école	Printemps	Cham	Murer
33	Semaine polysportive: ski alpin / jeux / danses	4–9. 4.	Davos	Huwyler
34	Semaine polysportive: ski alpin / jeux / danses	12.–17 4.	Davos	Huwyler
35	Excursions à ski: préparation, conduite	Avril	Gd-St-Bernard	Schenkel
36	Diverses formes de danses / improvisation	1/2. 5.	Olten	Wyder
37	Natation / Plongeon: diverses formes	5–10. 7.	Adliswil	Banzer
38	Cours de perfectionnement polysportif J+S pour MEP dipl.	3–10. 7.	Interlaken	Marti
39	Semaine polysportive de jeux	12–16. 7.	Hitzkirch	Huwyler
40	Basketball et aviron pour MEP dipl.	12–17. 7.	Lucerne	Meier

Nº	Thème	Date	Lieu	Moniteur
41	Tennis à l'école	19–22. 7.	Cham	Bucher
42	Brevet sauvetage 1 + 2 / Brevet ABC Plongeon	19–24. 7.	Näfels	Nüesch
43	Volleyball et canoë	26–31. 7.	Marin	Haussener
44	Volleyball et canoë	2–7. 8.	Marin	Haussener
45	Hockey sur glace: diverses formes jeux / CP J + S hockey	27. 9–2. 10.	Leysin	Reolon
46	Cours perfectionnement J + S dans diverses branches	22–24. 10.	Zurich	Lechmann
47	Jeux: les jeux de filet (sans volley) pour MEP dipl.	23/24. 10.	Berne	Marti
48	Ski alpin: du jeu à la technique	26–31. 12.	Sörenberg	Bisang
49	Ski alpin: du jeu à la technique	26–31. 12.	Les Crosets	Hirschi
50	Ski alpin: pour MEP dipl. / CP J + S 1–3	8–11. 12.	Davos	Stocker
51	Ski alpin: pour MEP dipl. / CP J + S 1–3	2–5. 12.	Verbier	Berner
52	Ski alpin / Volleyball / Patin (également pour maîtres 2e âge)	26–31. 12.	Leysin	Haussener
C	Cours normaux *pour acquisition d'une qualification J + S*			
53	Sport plein air: J + S CF 1 / J + S CP (29–31. 3.)	29. 3–3. 4.	Tenero	Guiauke
54	Sport plein air: J + S CF 2	29. 3–3. 4.	Tenero	
55	Tennis à l'école: J + S CF 1	5–9. 7.	Genève	Burnier
56	Tennis à l'école: J + S CF 1	2–7. 8.	St-Gall	
57	Canoë à l'école: J + S CF 1	5–10. 7.	Grono	Stöckli
58	Course orientation: J + S CF 1 / J + S CP (11–13. 10.)	11–16. 10.	Hüntwangen	Flühmann
59	Course orientation: J + S CF 2	10–16. 10.	Hüntwangen	
60	Ski alpin à l'école: J + S CF 1 / J + S CP	26–31. 12.	Seebenalp	Ebneter
61	Ski alpin à l'école: J + S CF 1 / J + S CP	26–31. 12.	Airolo	Fiala
62	Ski alpin à l'école: J + S CF 1 / J + S CP	29. 3–4. 4.	Andermatt	Aschwanden
63	Ski alpin à l'école: J + S CF 3 (1re partie)	26–31. 12.	Laax	Meyer
64	Jeux à ski / Ski artistique à l'école: J + S SC	26–31. 12.	Sörenberg	Disler
65	Ski de fond à l'école: J + S CF / 1 J + S CP	26–31. 12.	Les Breuleux	Etter
D	Cours normaux *pour perfectionnement personnel*			
66	Planche à voile / jeux	5–10. 7.	Saint-Blaise	Hirschi
67	Canoë à l'école	12–17. 7.	Grono	Stöckli
68	Tennis à l'école	3/4. 4.	Bellinzone	
69	Excursion et technique alpine	31. 7–6. 8.	Arolla	Roy
70	Natation artistique: en collaboration avec l'IASN	4–9. 10.	Fiesch	Häberli
71	Excursions à ski dans le Jura	26–31. 12.	Jura	Bourquin
72	Ski alpin: cours préparatoire IS (1re partie)	26–31. 12.	Laax	Walcher

Remarques concernant les cours centraux

- Les cours centraux sont destinés aux directeurs de cours cantonaux et ceux de l'ASEP, ainsi qu'aux responsables de la formation des maîtres.
- Les inscriptions doivent parvenir au président de la commission technique par l'entremise des autorités cantonales.
- Les enseignants spécialistes dans une discipline ou dans l'enseignement à l'un des degrés scolaires qui désirent collaborer à la direction d'un cours cantonal ou à celle d'un cours de l'ASEP sont priés de s'annoncer aux autorités cantonales (voir s. v. p. la liste d'adresses) ou au président de la CT.
- La publication définitive et détaillée paraît en principe deux mois avant le début du cours et est envoyée aux instances cantonales compétentes.

Remarques concernant les cours normaux

- Ces cours sont subventionnés par la Confédération et s'adressent à tous les enseignants de l'éducation physique dans les écoles publiques ou reconnues comme telles.
- Les étudiants et candidats des divers instituts de formation peuvent être admis si le nombre de places est suffisant.
- Les moniteurs de sport scolaire facultatif, non enseignants, peuvent être également admis aux cours pour autant qu'ils présentent une attestation des autorités scolaires qui les emploient.
- L'inscription peut être accompagnée d'une demande d'admission à une association cantonale pour l'éducation physique scolaire.
- Les participants des cours des catégories A, B et C recevront une indemnité journalière et de logement de 10 francs par jour. Cette cotisation ne sera pas payée pour les cours de la catégorie D.

Association suisse d'éducation physique à l'école
Commission Technique

Inscription
Titre:

Cours no

Ne pas remplir!
Réception le:

Nom | Prénom

Rue | no

Domicile | Canton

no tél. | no AVS

Prof. | Degré:

Attestation des Autorites scolaires:

Membre d'un association cantonale: oui ☐ non ☐

Remarques:

Signature:

Adresse: CT ASEP, Urs Illi, 8561 Waldi

Mitteilungen des Sekretariates

Korrektur betreffend Berner Schulblatt

In die Berichterstattung über die KV-Sitzung vom 9. Dezember 1981 hat sich ein Fehler eingeschlichen:

Aufgrund des geltenden Vertrages mit dem Schweizerischen Lehrerverein kann kein deutschsprachiges Mitglied des BLV das Berner Schulblatt allein beziehen, auch Veteranen nicht. Das Doppelabonnement ist obligatorisch. Der Vertrag ist in Überarbeitung. Die Abgeordnetenversammlung BLV vom 26. Mai 1982 soll Grundsatzbeschlüsse über eine Neuordnung fassen. Diese werden die Grundlage für eine Revision des Vertrages betreffend die Zusammenlegung des Berner Schulblattes mit der Schweizerischen Lehrerzeitung bilden.

Sekretariat BLV: Moritz Baumberger

Communications du Secrétariat

Correction concernant l'«Ecole bernoise»

Dans le compte rendu de la séance du Comité cantonal du 9 décembre 1981, nous avons malencontreusement commis une erreur:

Sur la base du contrat en vigueur passé avec l'Association suisse des enseignants (SLV), les membres de la SEB de langue allemande, même les retraités, ne peuvent pas s'abonner seulement à l'«Ecole bernoise». Le double abonnement («Ecole bernoise» – «Schweizerische Lehrerzeitung») est obligatoire. Le contrat est actuellement en rediscussion. L'Assemblée des délégués de la SEB du 26 mai 1982 sera appelée à prendre de nouvelles décisions de principe. Elles serviront de base à la révision du contrat concernant l'encartage de l'«Ecole bernoise» dans la «Schweizerische Lehrerzeitung».

Secrétariat de la SEB: Moritz Baumberger
Adaptation française: Yves Monnin

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.

Rencontre avec la Direction de l'instruction publique

Jeudi 3 décembre 1981, 14 heures à 15 h. 30

Participants

De la DIP: M. Henri-Louis Favre, directeur de l'Instruction publique, ainsi que MM. Hans Ulrich Bratschi, Urs Kramer, Roland Müller et Hanspeter Riesen.

De la SEB: Mme Liselotte Rickhaus, ainsi que MM. Heinrich Riesen, Ulrich Thomann, Hansulrich Wyler et Moritz Baumberger.

Accès des enseignants primaires à l'Université

Après que le directeur de l'Instruction publique ait salué tous les participants, Hansulrich Wyler, mandaté par les organes directeurs de la SEB, demande à être informé sur la situation concernant l'accès des enseignants primaires à l'Université. La SEB se déclare satisfaite et adresse ses remerciements aux autorités pour leur engagement dans cette affaire. Une décision éventuelle est très importante en ce qui concerne le choix professionnel, en particulier entre le gymnase et l'école normale. Il importe qu'elle soit prise au plus vite en raison du recrutement des futurs enseignants primaires.

M. Favre rappelle tout d'abord les recommandations de 1977 de la Conférence suisse des directeurs de l'Instruction publique (CDIP). Il en ressort que la voie de formation liée à la maturité et la voie de formation à l'école normale doivent, en principe, être équivalentes pour les enseignants primaires. Les porteurs d'un brevet acquis après une formation d'au moins cinq ans à l'école normale faisant suite aux neuf années d'école obligatoire doivent avoir accès à toutes les facultés (à l'exception de la médecine et des écoles polytechniques fédérales). Restent réservés d'éventuels examens complémentaires en latin, grec et hébreu. Cette même année, le Conseil exécutif du canton de Berne s'était déclaré prêt à prendre les mesures nécessaires pour permettre la réalisation de cette recommandation. Lors de la grande conférence du 9 novembre 1981, présidée par le directeur de l'Instruction publique et à laquelle participait également la SEB, l'Université a montré qu'elle était disposée à donner suite à cette revendication. Les participants à cette séance recevront encore une documentation contenant toutes les décisions sur la procédure future.

Hanspeter Riesen ajoute que la formation des enseignants en cinq ans, actuellement en vigueur, remplit les conditions d'accès à l'Université.

Urs Kramer déclare alors qu'il s'agit de fixer un calendrier afin que, en 1982, le Conseil exécutif puisse préciser les dispositions nécessaires et fixer les délais. Il ajoute qu'une condition est toutefois nécessaire: la collaboration de tous les groupes intéressés, en particulier des maîtres à l'école normale. Il est vraisemblable que l'application intégrale des recommandations de la CDIP ne pourra entrer en vigueur qu'après une certaine période transitoire. En ce qui concerne le recrutement dans les écoles normales, Urs Kramer communique que, l'automne dernier, avec 635 candidats, on a atteint à peu près les mêmes chiffres que précédemment. Il ajoute que jusqu'à présent 95 enseignants primaires se sont immatriculés à l'Université de Berne.

Institut de formation des maîtres secondaires

Le président de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes, Andreas Gerber, s'étant fait excuser, Ulrich Thomann pose quelques questions au sujet des projets de construction de l'institut de formation des maîtres secondaires de l'Université de Berne logé provisoirement dans l'ancien Institut vétérinaire («Tierspital»).

Le directeur de l'Instruction publique présente une série de circonstances qui exercent une influence sur la planification de l'Université. Le nouveau centre de traitement des données sera installé à proximité de l'ancien «Tierspital». L'Etat souhaite acheter les terrains Suchard/Tobler de la Länggasse. La ville a également émis certaines prétentions. Après le déménagement de l'Ecole normale de Berne sur la Lerbermatte, l'ancienne Ecole normale supérieure («Oberseminar») sera libre.

Urs Kramer ajoute que l'institut de formation des maîtres secondaires restera encore pendant un certain temps à l'emplacement actuel. Il est prévu de le déplacer par la suite dans les locaux de l'actuelle Ecole normale de Berne. En raison des transformations et des travaux de remise en état nécessaires, le déménagement des deux instituts de formation des maîtres secondaires ne pourra vraisemblablement avoir lieu qu'en 1987. Dans l'intervalle, il faudra continuer à travailler avec du provisoire. Il ajoute encore que c'est le Service de l'Université, en relation avec l'Administration de l'Université, qui est compétent pour cette planification.

Crédits pour le perfectionnement des enseignants

Heinrich Riesen, secrétaire au perfectionnement, exprime ses soucis du fait que, dans le budget 1982, les crédits pour le perfectionnement des enseignants ont été réduits. Il est regrettable que des gens de l'extérieur, ne connaissant pas le problème, se soient exprimés négativement sur l'efficacité et l'utilité du perfectionnement. Il remercie la Direction de l'instruction publique de son travail et de son engagement en faveur d'un perfectionnement généreux et libéral. Les mutations rapides dans le savoir, les méthodes et les exigences, ainsi que la charge toujours plus lourde qui pèse sur les enseignants de tous les degrés, requièrent un perfectionnement intensif. La formation de base ne peut ni tout enseigner, ni anticiper les changements. Si chacun des quelque 10 000 enseignants bernois suivait seulement le minimum d'une semaine de cours facultatif par année, il faudrait plus que doubler les crédits. Les besoins très différents en raison des diverses situations personnelles, professionnelles et locales exigent une offre de cours très large. Le facteur décisif de l'école reste le maître. Les cours de perfectionnement doivent l'aider à façonner son enseignement de manière judicieuse pour les enfants et la matière et lui permettre d'accomplir sa tâche professionnelle en la connaissant mieux. Le perfectionnement professionnel est une des rares possibilités d'améliorer efficacement l'école. Les crédits nécessaires ne doivent pas être réduits.

Le directeur de l'Instruction publique répond que des discussions auront lieu avec la Direction des finances pour éviter, à l'avenir, de telles réductions.

Urs Kramer fait remarquer que, jusqu'à présent, les crédits, conçus comme des crédits-cadres, n'étaient utilisés qu'environ aux trois quarts. C'est la raison pour laquelle la Direction des finances a opéré une réduction.

De toute façon, elle est disposée à approuver les crédits supplémentaires qui seraient nécessaires. Il y a lieu de relever qu'une partie du perfectionnement des enseignants, par exemple les cours semestriels ou une partie du perfectionnement dans le cadre de la réforme de l'école normale, n'est pas financée par les crédits évoqués par Heinrich Riesen. On peut s'attendre à ce que, si la situation financière du canton devait se détériorer, certaines priorités soient fixées dans la formation des enseignants. C'est pourquoi certains domaines précis devraient momentanément être ajournés.

La Direction de l'instruction publique doit aussi tenir compte des critiques des communes et des inspecteurs motivées par les absences trop fréquentes des enseignants. Pour cette raison, il est nécessaire de trouver une mesure raisonnable en ce qui concerne le perfectionnement des enseignants durant le temps d'école.

Heinrich Riesen précise que la Société des enseignants bernois n'organise pratiquement que des cours facultatifs en dehors du temps d'école. Il regrette que le perfectionnement soit actuellement pénalisé par des réductions budgétaires pour avoir voulu économiser et n'avoir pas utilisé tous les crédits alloués. Cela peut qu'encourager une attitude fausse face aux contribuables.

Le secrétaire central de la SEB, Moritz Baumberger, fait remarquer que, en raison des dates différentes des vacances, il est inévitable qu'une partie du perfectionnement tombe sur le temps d'école.

Délais pour les consultations

A la suite de la consultation sur les grilles-horaires des plans d'études de la partie de langue allemande du canton, Ulrich Thomann présente les revendications des membres de la SEB:

- Les délais fixés doivent permettre une élaboration sérieuse des prises de position de la SEB
- et les participants à la consultation doivent être informés des résultats.

Le règlement d'application des statuts de la SEB fixe comme suit les délais les plus courts pour les consultations internes:

au minimum deux semaines pour les enquêtes auprès des présidents des sections,

au minimum quatre semaines pour les enquêtes auprès des comités des sections

et au minimum six semaines pour les enquêtes auprès des sections.

Durant les vacances, les délais doivent être prolongés en conséquence.

Le directeur de l'Instruction publique montre de la compréhension pour la requête de la SEB. Des délais précis sont aussi imposés à sa direction. En prenant contact à temps, les meilleures solutions possibles pourraient certainement être trouvées la plupart du temps.

Hans Ulrich Bratschi confirme la bonne volonté de la Direction de l'instruction publique. Mais il arrive souvent qu'une consultation soit fixée par l'objet lui-même ou, par un projet compliqué, par des délais fixés d'avance. Il se présente parfois aussi des impasses, lorsque les documents de consultation ne sont mis à disposition qu'au dernier moment.

La consultation sur les grilles-horaires n'était en tous cas pas un exercice bidon. Les volumineux résultats de la consultation ont été analysés en quinze jours et pris en considération pour la suite des travaux. Les grilles-horaires envoyées par la DIP à l'intention des groupes de spécialistes montrent que la consultation a porté ses fruits. Dans une prochaine «Feuille officielle scolaire», la DIP publiera une information résumée. Ceux qui sont intéressés ont la possibilité de s'adresser à la direction du projet de la DIP et de demander tous les commentaires sur les grilles-horaires décidées provisoirement.

Urs Kramer justifie le retard de l'information sur cet objet par le fait que la poursuite des travaux a la priorité. En raison du grand nombre de travaux pour le Conseil exécutif, pour le Grand Conseil, etc., les différents services de la DIP sont actuellement surchargés. Pour tenir compte du vœu légitime de la SEB visant à une participation plus efficace des enseignants, on pourrait envisager les mesures suivantes:

- Annonce suffisamment tôt des consultations prévisibles;
- si possible, concertation avant de fixer les délais;
- participation des enseignants dans les phases préalables de la procédure, par exemple, élaboration des plans d'études.

Moritz Baumberger fait remarquer qu'il est impossible à la SEB de s'en tenir au délai du 20 janvier 1982 pour la consultation en cours sur l'initiative concernant les écoles privées, étant donné qu'une prise de position ne pourra être approuvée par le Comité cantonal que le 27 janvier 1982.

La Direction de l'instruction publique accepte de prendre en considération la prise de position de la SEB, même si elle parvient après le délai fixé.

Session de décembre

Le directeur de l'Instruction publique attire l'attention sur la session extraordinaire de décembre du Grand Conseil, nécessaire par la discussion des affaires scolaires. L'enquête organisée auprès des étudiants à propos de l'article 15 de la loi sur l'Université a donné une prise de position très claire en faveur d'une affiliation obligatoire.

La Commission consultative sur l'initiative «Université pour tous» a renvoyé sa décision concernant la recommandation de vote après la discussion de la loi sur l'Université.

C'est à une très faible majorité que la Commission consultative est entrée en matière sur la décision du Grand Conseil concernant l'Ecole complémentaire ménagère. Elle s'est opposée à l'obligation partielle proposée. La suppression des cours de cinq semaines introduits en 1952 remettrait en vigueur les dispositions de 1925 qui donnent aux communes le droit de déclarer les cours obligatoires pour leurs filles. La Direction de l'instruction publique est invitée à encourager les cours ménagers facultatifs.

Outre les importantes affaires scolaires mentionnées ci-dessus, il y aura lieu de discuter encore l'initiative «Encourager au lieu de sélectionner» et l'initiative sur les écoles privées. Au cours de la session de décembre, 22 interventions personnelles concernant des questions culturelles et scolaires seront également traitées. Il est évident que la Direction de l'instruction publique ne manque pas de travail. Elle se déclare satisfaite de la disponiblité de la SEB à l'aider à chercher des solutions aux différents problèmes.

Après que le directeur de l'Instruction publique ait remercié la SEB de sa collaboration, Heinrich Riesen adresse des remerciements tout particuliers au secrétaire juridique de la DIP, M. Roland Müller. Par sa riche expérience et ses connaissances éprouvées, il a contribué d'une manière particulièrement efficace à la réussite du cours de perfectionnement «Questions juridiques dans l'école de tous les jours».

La prochaine rencontre aura lieu le 18 février 1982.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation des participants avant sa publication.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

Session de décembre du Grand Conseil

Au mois de décembre 1981, le Grand Conseil du canton de Berne se réunissait en session extraordinaire pour discuter, cinq jours durant, des affaires scolaires reportées des sessions de septembre et de novembre.

L'objet le plus important était incontestablement la première lecture de la loi révisée sur l'Université. Un premier essai ayant échoué dans les années septante, même les travaux préliminaires d'une révision limitée au strict nécessaire montrèrent à quel point il est difficile de trouver une majorité solide pour les questions de politique scolaire. Le thème principal des discussions ne fut pas le point central du projet, la nouvelle structure de la direction de l'Université, mais l'organisation des étudiants consciemment séparée de la réforme par le Conseil exécutif. Le Grand Conseil se pencha sérieusement sur les problèmes de la jeunesse à l'Université. Mais le dernier mot n'a pas encore été dit sur l'organisation des étudiants et sur leur droit de représentation dans les facultés. Non contents des solutions proposées, bon nombre de députés votèrent contre la loi en votation finale.

La motion Kipfer concernant les petites classes fut acceptée sous forme de postulat. Ainsi donc, le Conseil exécutif est invité à étudier une révision des directives sur les effectifs par classe et à adapter les dispositions en vigueur aux conditions actuelles.

La motion Erba exigeait la fermeture de trois classes de langue allemande dans le Jura bernois, dont celle de l'Ecole professionnelle d'agriculture de Tavannes. Cette motion fut rejetée par le Grand Conseil.

Contre l'avis du Conseil exécutif, les députés ont accepté par 93 voix contre 18 une motion de leur collègue Burren. Elle demande, pour les écoles normales de langue allemande du canton, la mise sur pied de plusieurs commissions régionales en lieu et place d'une commission unique, comme c'est le cas actuellement.

C'est également contre l'avis du Gouvernement que le Grand Conseil a accepté la motion Rychen qui demande que les normaliens aient la possibilité d'accomplir leur école de recrue durant leur temps de formation. Bien que, dans la discussion, le motionnaire ait accepté certaines limitations et ait accordé aux écoles normales le temps nécessaire pour la mise en place des conditions, cette décision représente un grave empiètement dans la réforme de la formation actuellement dans sa phase de réalisation.

Le député Katz demandait une révision de l'ordonnance sur les remplacements. Il voulait que les enseignants engagés pour des remplacements de longue durée soient mieux protégés que jusqu'à présent en cas de maladie. Le Conseil exécutif était prêt à accepter la motion sous forme de postulat. Cependant, comme elle était formulée de manière très ouverte, le Grand Conseil l'a acceptée sous forme de motion à une large majorité.

Il a également accepté par 65 voix à 0 la motion Kipfer qui charge le Gouvernement d'élaborer les décrets prévus dans la loi sur l'encouragement à la culture.

Le député Egli demandait, dans une motion, la modification des dispositions de la loi sur les subsides de formation qui prévoit la suppression du droit à une bourse quand une année intermédiaire est intercalée entre la fin de la scolarité et la fréquentation d'une dixième année. Le Grand Conseil a approuvé cette motion à une grande majorité. Il a également approuvé la motion Bärtschi qui vise à améliorer les possibliités de formation en gériatrie. En acceptant la motion urgente Beiner, il permet au Conseil exécutif d'aider le Théâtre municipal de Berne de sortir de l'impasse financière actuelle en lui octroyant une subvention plus élevée. De même, l'approbation du postulat Steilin permet de soutenir financièrement les cours pour les réfugiés indochinois.

Le Grand Conseil a accepté le postulat Witschi. Il aborde un problème scolaire brûlant: il demande des mesures pour améliorer la situation non satisfaisante des maîtres à temps partiel. La Direction de l'instruction publique attend des propositions concrètes de la Société des enseignants bernois.

Il a accepté également le postulat Dauwalder, et cela contre l'avis du Gouvernement. Il charge les autorités d'examiner les possibilités d'encourager la distribution avantageuse de boissons non alcoolisées et de repas sains dans les cantines scolaires.

Le Grand Conseil a accepté à une grande majorité le postulat Robert. La députée bernoise demande un examen du mandat, des structures, de l'organisation, du fonctionnement et des responsabilités de l'Université populaire de Berne, actuellement en crise.

Les dix interpellations déposées et auxquelles il a été répondu par écrit abordaient également quelques problèmes brûlants:

- Congés pour les enseignants (chaque année, environ 500 enseignants obtiennent un congé, la plupart du temps non payé)
- Allégement pour raison d'âge (les enseignants n'y ont pas droit s'ils n'ont qu'un poste à temps partiel)
- Dangers sur les pistes de ski (on peut même douter de l'efficacité d'une obligation de porter le casque)
- Encouragement à la médecine générale
- Pédagogie curative (création d'une Ecole normale de pédagogie curative)
- Ecole française de Berne
- Coordination scolaire intercantonale (état des travaux)
- Indemnisation pour le sport scolaire facultatif
- Femmes dans les commissions pour la culture
- Effectifs dans les classes de Berne-Ouest (299 élèves de cinquième répartis en dix classes)

La plupart des députés ayant déposé des interpellations ne se sont déclarés que partiellement ou pas du tout satisfaits des réponses obtenues.

Secrétariat de la SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Yves Monnin*

AZ 3000 Bern 1

Druck und Spedition Eicher+Co.1342–3001 Bern